



Convention d indivision sans apport à l achat

Par Conneg

Bonjour à tous

Je suis à la recherche d une solution juridique sur un.probleme qui sort de l ordinaire.

Voici la situation

Étant anti mariage... ni même pacs, j aibtoujours vécu en union libre.

J ai fais des acquisitions immobilières qui se sont bien gérés au moment de la séparation précédente

Mais la la situation est particulière.

Le projet : achat d une maison pour y faire des gîtes que madame gérera

La situation actuelle : la banque me fait le prêt et j apporteune partie de l achat 70% de prêt 30 % d apport.

La situation future : l échéance du prêt sera payée à 2 pour motif

L'idée directrice : au regard de la situation à la fin du prêt j aurai 65% et ma compagne 35%

Ma question est simple : peut on rédigé une convention d indivision qui stipule tout ce que je viens d exposer?

PS Pour palier au fait que ma compagne soit totalement étrangère à l achat, il est prévu qu elle rentre dans la vente à une hauteur symbolique (500 ou 1000 e)

Voilà merci d avance de reponses

Par ESP

Bonjour

Trop compliqué, la meilleure solution est la SCI, dont les statut fixeront la propriété des part, les droits et devoirs de chacun.